

# Notice d'information relative à la **MEDIATION FAMILIALE**

La médiation familiale a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé (divorce, séparation, recomposition familiale, liens entre grands-parents et petits-enfants, adolescents ou jeunes adultes et leurs parents...).

Elle offre une alternative au recours au juge dans le règlement des conflits familiaux.

→ QU'EST-CE QUE LA MEDIATION FAMILIALE ?

La médiation familiale est un espace confidentiel d'écoute et de parole qui prend en compte les besoins de chacun et permet de rechercher une solution mutuellement acceptable.

→ QUI EST LE MEDIEUR FAMILIAL ?

Tiers neutre, indépendant et impartial, le médiateur familial est un professionnel diplômé d'Etat (dans les services conventionnés), qui a pour mission d'aider à la construction d'un dialogue entre les personnes.

→ QUAND S'ADRESSER AU MEDIEUR FAMILIAL ?

À tout moment d'un conflit familial susceptible d'entraîner une rupture de lien.

→ QUI PREND L'INITIATIVE D'UNE MEDIATION FAMILIALE ?

Les personnes concernées peuvent s'adresser ensemble ou séparément à un service de médiation familiale.

→ A L'ISSUE DE LA MEDIATION FAMILIALE

Si vous parvenez à un projet d'entente, vous pourrez demander conjointement l'homologation de votre accord au juge.

Vous pouvez dès à présent demander un entretien d'information sur la médiation familiale, en prenant contact avec :

la **Plate-forme d'Information sur la Médiation Familiale**

Palais de Justice, 5 place André Mignot 78000 Versailles

Rez-de-chaussée Box n° 4, téléphone **01 39 07 35 85**

Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h 30 à 12h30

Lors de cet entretien, il vous sera délivré **une information gratuite** sur l'objet, le déroulement et le coût d'une mesure de médiation. Cette information vous permettra si vous le souhaitez de mettre en œuvre une mesure de médiation auprès de l'un des services de médiation familiale conventionnés dont les coordonnées sont précisées ci-après.

SERVICES DE MEDIATION FAMILIALE CONVENTIONNÉS	PERMANENCES & LIEUX DE MEDIATION
<p><b>CENTRE YVELINES MEDIATION (CYM)</b>  4 rue Georges Clemenceau  78000 VERSAILLES  Tél. : 01 39 49 46 47  <a href="mailto:infomf@yvelines-mediation.com">infomf@yvelines-mediation.com</a>  <a href="http://www.yvelines-mediation.org">www.yvelines-mediation.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Versailles (siège)</li> <li>✓ Achères ✓ Carrières-sous-Poissy</li> <li>✓ Chanteloup-les-Vignes ✓ Vernouillet</li> <li>✓ Fontenay-le-Fleury ✓ Saint-Cyr-l'École</li> <li>✓ Elancourt ✓ Guyancourt ✓ La Verrière</li> <li>✓ Magny-les-Hameaux ✓ Trappes</li> <li>✓ Mantes-la-Jolie ✓ Mantes-la-Ville</li> <li>✓ Sartrouville ✓ Montesson</li> <li>✓ Saint-Arnoult-en-Yvelines</li> </ul>
<p><b>APME Médiation</b>  36 rue des Chantiers 78 VERSAILLES  Tél. : 01 30 21 75 55  <a href="mailto:mf@apme-mediation.com">mf@apme-mediation.com</a>  <a href="http://www.apme-mediation.com">www.apme-mediation.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Versailles (siège)</li> <li>✓ Conflans-Sainte-Honorine ✓ Elancourt</li> <li>✓ Guyancourt ✓ Houdan ✓ La Celle-Saint-Cloud ✓ Les Clayes-sous-Bois</li> <li>✓ Les Mureaux ✓ Mantes-La -Ville</li> <li>✓ Mantes-La-Jolie ✓ Meulan ✓ Montfort-l'Amaury ✓ Plaisir ✓ Rambouillet ✓ Saint Germain-en -Laye ✓ Saint- Cyr L'École ✓ Sartrouville ✓ Trappes</li> </ul>
<p><b>MEDIATEURS DANS LA VILLE ROND POINT DES PARENTS</b>  4 rue du Général Colin 78400 CHATOU  Tél. : 01 39 52 19 49  <a href="mailto:mdv.rondpoint@orange.fr">mdv.rondpoint@orange.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chatou (Siège)</li> <li>✓ Croissy-sur-Seine</li> <li>✓ Le Pecq</li> <li>✓ Montesson</li> <li>✓ Rueil-Malmaison</li> </ul>
<p><b>ALTERNATIVE</b>  5 place de la République 78300 POISSY  Tél. : 01 30 74 49 34  <a href="mailto:contact@alternative78.org">contact@alternative78.org</a>  <a href="http://www.alternative78.org">www.alternative78.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poissy (Siège)</li> <li>✓ Carrières-sur-Seine</li> <li>✓ Marly-Le-Roi</li> </ul>

Vous pouvez accéder à la liste des médiateurs familiaux (personnes morales et personnes physiques) sur le site Internet de la cour d'appel de Versailles :

<https://www.cours-appel.justice.fr/versailles/mediateurs>